

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUILLET 2026**

DELIBERATION N°06 - DCM-2026072306

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 25
Votants : 29
Pour : 29
Contre : -
Abstentions : -

**Objet :
Approbation de la
décision
modificative n°1**

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

Date de convocation : 16 juillet 2026

Membres présents :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Frédéric BILLARD, Mme Fabienne GOYENETCHE, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Jérôme RANCE, M. Kévin HELENE, Mme Amina EJNAÏNI, M. Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Hélène URRUTY, M. Gilles LASSABE, Mme Stéphanie LARRAIN-GARBISU.

Membres représentés par pouvoir :

M. Mathieu DELAU donne pouvoir à Mme Morgane CHAZELLE
M. Peio BOULIN donne pouvoir à Mme Béatrice ESCOURBIAT
Mme Lona BARRASA-MARTIAL donne pouvoir à Mme Amina EJNAÏNI
Mme Laurence GUYONNIE donne pouvoir à M. Gilles LASSABE

Secrétaire de séance : Mme Morgane CHAZELLE

Rapporteur : Monsieur Christophe MARTIN, *Adjoint aux Finances et à l'Administration générale*

Monsieur Christophe MARTIN explique qu'il est nécessaire de redéployer les dépenses des crédits comme suit :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT en dépenses d'équipement :**
 - ✓ Opération 113 – BATIMENTS COMMUNAUX : - 14 000€
Redéploiement d'une partie des crédits fléchés sur les travaux du CAEM (enveloppe initiale de 50K€)
 - ✓ Opération 120 – COMPLEXES SPORTIFS : + 2 620€
Financement de la pompe de forage du stade Piquessary
 - ✓ Opération 128 – ADAP : - 2 500€
Redéploiement de crédits vers l'opération 128 Complexes Sportifs

- ✓ Opération 34 – VOIRIE et RESEAUX : + 23 000€
Financement des actualisations de prix des marchés de travaux voirie BIREMONT 1 (10K€), des travaux à venir (2nd semestre 26) du TE64 pour le remplacement de matériel d'éclairage public (5K€), des frais de division de la parcelle du quai du Bazé (3K€), d'équipements de voirie (5K€).
- ✓ Opération 36 – AMENAGEMENT URBAIN : - 1 100€
Redéploiement de crédits vers l'opération 34 Voirie et réseaux
- ✓ Opération 91 – ACQUISITION DE BIENS : - 8 020€
Redéploiement de crédits vers l'opération 34 Voirie et réseaux

• SECTION D'INVESTISSEMENT sur les opérations d'ordre au chapitre 041 :

Une régularisation est également nécessaire pour comptabiliser l'emprunt 2025 contracté par TE64 pour des travaux supplémentaires d'enfouissement des réseaux rue Georges Lassalle (dont le 1^{er} remboursement démarre en 2026 – cf. délibération n°14 du 15/11/23) +5 000€ en dépenses et recettes

- SECTION DE FONCTIONNEMENT en dépenses : il convient de rajouter des crédits supplémentaires sur le chapitre 014 suite à la notification 2026 de la pénalité loi SRU réellement due, par prélèvement sur le chapitre 011 :
 - ✓ Chapitre 014, article 739116 : + 200 €
 - ✓ Chapitre 011, article 6188 : - 200€

Ainsi, la décision modificative n°1 sera équilibrée en dépenses et en recettes en section d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement							
	chapitre	fonction	article		libellé article	Dépense	Recette
Opérations réelles	014	01	739116		prélèvement loi SRU	200,00	
	011	020	6188		autres frais divers	-200,00	
						0,00	

Section d'investissement							
	chapitre	fonction	article	opération	libellé	Dépense	Recette
Opérations réelles	21	311	21314	113	Bâtiments communaux	-14 000,00	
	21	322	2158	120	Complexes sportifs	2 620,00	
	21	510	21311	128	Adap	-2 500,00	
	21	845	2151	34	Voirie et réseaux	23 000,00	
	21	510	2151	36	Aménagement urbain	-1 100,00	
	21	020	2188	91	Acquisitions de biens	-8 020,00	
						0,00	

	chapitre	fonction	article	opération	libellé	Dépense	Recette
Opérations d'ordre	041	01	2041582			5 000,00	
	041	01	168758				5 000,00
						5 000,00	5 000,00

Où l'exposé de Monsieur Christophe MARTIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la Décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 23/07/2026

Le Maire,
M. Mathieu HORN



La Secrétaire,
Mme Morgane CHAZELLE

